GAZIFÈRE INC.

HYPOTHÈSES DE BASE DANS LA PRÉPARATION DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE 2019 et 2020 CAUSE TARIFAIRE 2019 - 2020

1)	ADDITIONS NETTES DE CLIENTS	2019	2020
	Résidentiel	670	679
	Commercial & Industriel	37	39
	Total	707	718
	Nombre de clients au 31 décembre 2018 / 31 décembre 2019	42 940	43 647
	Additions nettes de clients	707	718
	Nombre de clients au 31 décembre 2019 / 31 décembre 2020	43 647	44 365
	(Voir GI-38, document 1.1, page 1 de 1, ligne 25, colonne 5 et 7)		
2)	ADDITIONS EN CAPITAL RÉGLEMENTÉES (000\$)	8 993	8 348
3)	NOMBRE MOYEN DE CLIENTS	43 266	43 972
	(Voir GI-38, document 3, page 3 de 3, ligne 49, colonne 3 et 4)		
4)	COÛT DU GAZ (000\$)		
	Le coût du gaz est calculé en vertu du tarif 200		
	EB-2018-0249	27 591	28 230
	Coût estimé de Niagara Gas Transmission	1 466	1 481
	Coût total des approvisionnements gaziers	29 057	29 711
	(Voir GI-39, document 2, page 1 et 2, ligne 30, colonne 13)		
5)	GAZ PERDU (%)		
	% des volumes de ventes	0.9693	0.9693
	(Voir GI-39, document 2.1, page 1 de 1, ligne 2, colonne 1 et 2)		_
6)	CHARGES D'EXPLOITATION (000\$)	14 506	14 988
	(Voir GI-40, document 2, page 1 de 1, ligne 16, colonne 3)		
7)	SUPPLÉMENT DE RECOUVREMENT		
	Le supplément de recouvrement est calculé en appliquant		
	le ratio de 0,43% aux ventes budgétisées (excluant certains		
	clients à moyen et grand débit). Ce ratio reflète les données réelles.		
8)	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS RÉGLEMENTÉES (000\$)		
	Calculé d'après les taux de la D-2016-092	5 724	6 034
	(Voir GI-41, document 1.1, page 9 de 9, ligne 328, colonne 14)		
	(Voir GI-41, document 1.2, page 9 de 9, ligne 328, colonne 14)		

GAZIFÈRE INC.

HYPOTHÈSES DE BASE DANS LA PRÉPARATION DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE 2019 et 2020 CAUSE TARIFAIRE 2019 - 2020

		2019	2020
9)	TAXES MUNICIPALES ET AUTRES		
	Redevances à la Régie de l'énergie selon le décret #1146-2015 (\$)		
	Redevances à la Régie du bâtiment calculées sur les	0,469	0,469
	volumes vendus selon le décret #877-2003 (\$/10³m³)		
	Taxes sur les services publics calculées selon la méthode adoptée		
	à l'intérieur du budget provincial du 27 mars 2018.		
10)	TAUX D'IMPOSITION (%) Fédéral	15,00	15,00
	Provincial	11,60	11,50
	Taux combiné	26.60	26.50
	Taux combine	20.00	20.50
11)	TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (%)	9,10	9,10
	Pour l'année témoin 2019 et 2020, le taux de rendement autorisé sur l'avoir		
	de l'actionnaire est de 9,10% selon la décision D-2018-037.		
12\	TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME (%)		
12)	Sur découvert bancaire	4.35	4.35
	(Voir GI-45, document 1, pages 1 et 2 de 2, ligne 3, colonne 2)	4.55	4.33
	(Voli Gi-43, document 1, pages 1 et 2 de 2, lighe 3, colonne 2)		
	Sur placement bancaire	0	0
13)	TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME (%)		
	Sur nouvelle émission de dette à long terme	4.60	4.60
	(Voir GI-45, document 1, pages 1 et 2 de 2, ligne 8, colonne 2)		

Original : 2018-10-31